

Le Prix de l'Audace artistique et culturelle est reconduit en 2024-2025 pour sa 13ème édition

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2012, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour les lycées agricoles, le prix de l'Audace artistique et culturelle. Créée par Marc Ladreit de Lacharrière en 2006, la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle des jeunes qui en sont les plus éloignés.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

La 13ème édition se déroule pendant l'année scolaire 2024-2025. Comme toujours, le prix de l'Audace artistique et culturelle encourage et valorise les projets d'éducation artistique et culturelle les plus audacieux. Il répond à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le « 100% EAC », qui vise à garantir la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle sur tous leurs temps de vie et quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale. Gage d'ouverture et ainsi de décloisonnement, l'EAC constitue un levier majeur en faveur de l'égalité des chances, du respect des droits culturels, de l'épanouissement de la jeunesse et encore et toujours d'audace !

Ainsi, afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix valorise des initiatives favorisant la notion de décloisonnement. Il s'organise selon trois catégories :

- Interdisciplinaire** le décloisonnement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique, technique et industrielle la politique mémorielle et l'éducation aux médias et à l'information) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable... ;
- Inter-degré & inter-établissement** Le décloisonnement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;
- Temps de vie** Le décloisonnement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).



Les lauréats 2024 du prix de l'Audace artistique et culturelle

Catégorie Interdisciplinaire - Projet « Monstre y es-tu ? » porté par le collègue Henri Fabre – Académie d'Aix-Marseille

Monstre y es-tu ? est une fable écologique s'adressant à tous depuis l'étang de Berre. À travers l'imaginaire, la science, l'humour, les pratiques nautiques et numériques, la littérature, et le spectacle, elle vise à promouvoir la préservation de nos écosystèmes. Cet objectif se matérialise par la création du monstre du Loch Berre, analysé par des jeunes, la rédaction d'un polar par des collégiens publié en feuilletons dans La Provence. Environ 200 jeunes participent au projet, créent le monstre avec un artiste plasticien, décryptent la rumeur avec des journalistes et co-écrivent un polar avec une auteure. Cette initiative audacieuse bénéficie d'un large soutien médiatique grâce à une chaîne partenariale interdisciplinaire bien établie.



Catégorie Inter-degré & Inter-établissement - Projet « De la chaise à la scène » porté par le DITEP (Dispositif Intégré des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques) La Forge - Académie de Strasbourg

De la chaise à la scène invite des élèves d'âge et d'horizons différents à partager, grâce aux arts du spectacle autour d'un fil rouge Les petits singuliers (film de courts métrages). Les élèves de DITEP mettent en scène leur vécu par le spectacle vivant. « Être différent n'est pas toujours facile. Il peut suffire d'un regard pour que tout change. » Voici tout l'enjeu du projet pour ce public. En partenariat avec le Ballet du Rhin et la Comédie de Colmar, les élèves découvrent des lieux culturels, un théâtre et un opéra, ils côtoient des artistes. Ils deviennent acteurs de cette grande et belle aventure artistique. L'aboutissement de ce projet est une guinguette éphémère, permettant aux élèves de se mettre en scène par le théâtre, la danse, le chant et de briller dans le regard d'un public.



Catégorie Temps de vie - Projet « Remember 1939-1945 » porté par l'Ecole Savigny– Académie de Créteil

Remember 1939-1945 est un projet sur tous les temps de vie des jeunes visant à aborder la seconde guerre mondiale par le chant et les arts de la scène à l'occasion des 80 ans du débarquement et de la victoire. Ce projet regroupe plusieurs établissements autour de la production du spectacle Rutabaga, en partenariat avec l'association CREA et le théâtre Jacques Prévert. Ce travail artistique vise à renforcer la liaison entre les établissements mais également à donner du sens aux apprentissages pour favoriser la réussite en REP+, en soulignant l'importance du devoir de mémoire en tant que futur citoyen. De multiples actions sont mises en place : atelier aux archives, voyage scolaire aux plages du débarquement, témoignages avec des seniors de la ville, participation aux commémorations de la mairie.



La cérémonie 2024 du Prix de l'Audace artistique et culturelle

Une dotation de la Fondation Culture & Diversité d'une valeur de 7500 € a été remise à chacun des trois lauréats ainsi qu'un Trophée réalisé par les jeunes de l'association la Source- Des Brillants à Meudon. Les prix ont été remis aux lauréats de cette douzième édition, par le président du musée du quai Branly Jacques Chirac, Monsieur Emmanuel Kasarhérou, le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, Monsieur Laurent Roturier, et le Président d'honneur de la Fondation Culture & Diversité, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière le lundi 27 mai 2024. La Cérémonie, organisée à l'auditorium Claude Lévi-Strauss du musée du quai Branly Jacques Chirac, a réuni porteurs de projets, jeunes, artistes membres du Jury et représentants institutionnels engagés dans l'éducation artistique et culturelle.



Les chiffres clés 2024

3

Projets lauréats

6

Projets finalistes

58

Projets soumis

106

Structures culturelles
engagées

8 717

Élèves participants aux
projets menés

Les étapes du prix de l'Audace artistique et culturelle

Étape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) des Rectorats, les conseillers action culturelle et territoriale référents sur l'EAC des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) sélectionnent conjointement par académie un à trois projets d'EAC aussi exemplaires qu'audacieux développés au sein de leur territoire, pour candidater dans une catégorie par dossier présenté. Si les différents acteurs d'une académie sélectionnent trois projets, ces derniers doivent appartenir à trois catégories différentes. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet à la Fondation Culture & Diversité ne seront pas pris en compte.

Étape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 9 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus (3 dossiers par catégorie). Il est constitué :

- de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- de représentants du ministère de la Culture,
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- de représentants de la Fondation Culture & Diversité.

Étape 3 : Constitution du Jury 2024-2025

Les 9 projets finalistes sont ensuite présentés au Jury qui sélectionne les 3 lauréats du prix, un par catégorie. Le Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2024-2025 est composé d'artistes et de personnalités engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Étape 4 : Modalités de remise des prix

Le Jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un trophée ainsi qu'une dotation de 7 500 € qui leur permettra de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

Les prix de l'Audace artistique et culturelle sont remis aux trois lauréats lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire dont le lieu reste à définir.

Le prix sera lancé pour l'année scolaire 2024-2025 à partir du premier trimestre.

Octobre 2024	Démarrage du prix
7 février 2025 17 février 2025 24 février 2025	Fin de réception des dossiers de candidature : pour les académies de France Hexagonale, pour les académies de La Réunion, Mayotte et la Polynésie française, pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna
13 mars 2025	Secrétariat du prix : sélection des 9 projets finalistes
2 avril 2025	Jury de sélection des 3 lauréats
Mai-juin 2025	Remise des prix

Contacts

Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : Marie Donadieu, marie.donadieu@education.gouv.fr,

Pour le ministère de la Culture : Aurélia Vesperini, aurelia.vesperini@culture.gouv.fr,

Pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : Édouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr,

Pour la Fondation Culture & Diversité : Anne Pizet, apizet@fmlcd.org, Valentine de Rochebouet, vrochebouet@fmlcd.org, Manon Retailleau, mretailleau@fmlcd.org.